

G A R A N T I E B A N C A I R E

QUEL EST SON OBJECTIF ?

L'objectif du FGIF est de faciliter l'accès au crédit bancaire des femmes pour financer la création, la reprise ou le développement de leur entreprise.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Le FGIF peut être attribué à **toutes les femmes** qui veulent **créer, développer** ou **reprendre** une **entreprise** ; et ce quels que soient le statut de la créatrice (salariées, sans emploi...), la forme juridique de l'entreprise, son secteur d'activité...

La responsabilité de l'entreprise doit être assumée en titre et en fait par une femme. L'entreprise bénéficiaire doit avoir été créée ou reprise depuis moins de 5 ans.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

L'entreprise contacte le Fonds territorial du réseau France Active de sa région qui lui communiquera la liste des pièces à réunir pour l'étude de son dossier

En cas d'absence de structure accompagnatrice sur votre territoire, adressez votre dossier à :
France Active
Tour 9, 3 rue Franklin – 93100 Montreuil
www.franceactive.org

Initiative France, réseau partenaire, est également habilitée à instruire les demandes FGIF.
N'hésitez pas à en parler à la plateforme qui suit votre dossier.

QUELLES SONT SES CARACTÉRISTIQUES ?

Le FGIF garantit des prêts répondant aux critères suivants :

Durée du prêt :

Entre 2 et 7 ans.

Montant du prêt garanti :

5 000 € minimum. Pas de montant maximal.

Taux de couverture du prêt par le FGIF :

La quotité garantie maximale est de 70%.
Le montant garanti est limité à 45 000 €.

Au cas où une autre garantie serait mobilisée en plus du FGIF, la quotité maximale des deux garanties est limitée au plus à 80%, l'établissement prêteur conservant, dans tous les cas, au moins 20% du risque. L'établissement prêteur peut néanmoins prendre des garanties réelles sur les biens financés par le prêt.

Coût pour l'entreprise :

Le coût total de la garantie s'élève à 2,5% du montant garanti.

Les cautions personnelles sur les prêts garantis par le FGIF sont exclues.

VOTRE INTERLOCUTEUR

